



Publié le 13 NOV. 2025

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

DECISION n° 2025-35
DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics
Construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan - Avenants

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire, et notamment son alinéa 4,

Vu le marché de travaux - lot 6 - pour la construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan passé avec l'entreprise SARL le Pennec le 3 décembre 2024,

Vu le marché de travaux - lot 9 - pour la construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan passé avec l'entreprise SEBACO le 3 décembre 2024,

Vu le marché de travaux - lot 10 - pour la construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan passé avec l'entreprise Cegelec Portes de Bretagne le 3 décembre 2024,

Vu le marché de travaux - lot 11 - pour la construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan passé avec l'entreprise Missenard le 3 décembre 2024,

Vu les propositions d'avenants déposées par le maître d'œuvre Didier le Borgne, architecte,

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot 6 - pour la construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan passé avec l'entreprise SARL le Pennec ayant pour objet :

- Plus-value pour réalisation de plafonds rampants en bois en remplacement des plafonds BA 13 mm rampants

Le montant de l'avenant est de + 2 302,49 € HT. Le nouveau montant du marché est porté de 39 500 € HT à 41 802,49 € HT.

Article 2 : D'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot 9 - pour la construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan passé avec l'entreprise SEBACO ayant pour objet :

- Moins-value pour travaux à ne pas réaliser : suppression de la peinture sur rampants et plafonds en plaques de plâtre

Le montant de l'avenant est de - 2 475,02 € HT. Le nouveau montant du marché est porté de 23 363,57 € HT à 20 888,65 € HT.

Article 3 : D'approuver et de signer l'avenant n° 2 au marché de travaux - lot 10 - pour la construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan passé avec l'entreprise Cegelec ayant pour objet :

- Pose et fourniture du matériel de vidéosurveillance, boîtiers PC complémentaires, alimentations écrans

Le montant de l'avenant est de + 992,54 € HT. Le nouveau montant du marché est porté de 23 984,45 € HT à 24 976,99 € HT.

Article 4 : D'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot 11 - pour la construction d'une capitainerie sur le port de Doëlan passé avec l'entreprise Missenard ayant pour objet :

- Suppression de 2 lavabos et remplacement par une plonge, cuve inox, égouttoir et robinetterie mitigeur et bec de cygne
- Siphon pour machine à laver et robinetterie pour machine à laver

Le montant de l'avenant est de + 2 182,78 € HT. Le nouveau montant du marché est porté de 34 398,88 € HT à 36 581,66 € HT.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 6 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 5 novembre 2025,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.